



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° III -

SÉANCE N° 525 DU 11 DÉCEMBRE 2023

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 4 décembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18 h 39), Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Nadège Davoust (à partir de 18 h 14), Caroline Garnier, Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Kamel Ogbi, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Christine Droguet a donné pouvoir à Solange Bruneau (jusqu'à 18 h 39), Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Éric Paris a donné pouvoir à Michel Neveu, Laurent Paviot a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Nadège Davoust a donné pouvoir à Béatrice Ferron (jusqu'à 18 h 14), Rihaoui Chanfi a donné pouvoir à Céline Loiseau, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Lucile Perin et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière.

Étaient excusés ou absents

Guillaume Agostino et Paul Le Gal-Huamé, conseillers municipaux.

Béatrice Ferron et Henri Renié sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 13 décembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 11 DÉCEMBRE 2023

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Rapporteur : Le maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-22,

Vu la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a désigné des représentants du conseil municipal dans ses commissions municipales et notamment la commission consultative des services publics locaux,

Vu la délibération en date du 20 septembre 2021 par laquelle le conseil municipal a entre autre modifié la composition de la commission consultative des services publics locaux,

Vu la décision unanime du conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret,

Considérant que des modifications de délégations de fonctions ont été opérées au sein du conseil municipal,

Qu'il convient, par conséquence, de modifier la composition de la commission consultative des services publics locaux de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Sont désignés pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux :

- Marjorie François pour siéger en tant que titulaire en remplacement de Geoffrey Begon,
- Geoffrey Begon pour siéger en tant que suppléant en remplacement de Marjorie François.

Article 2

La commission consultative des services publics locaux est donc composée comme suit :

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Outre, le maire ou son représentant désigné par arrêté du maire, président, les membres désignés sont les suivants :

- 16 représentants titulaires et 16 représentants suppléants du conseil municipal désignés en son sein par l'assemblée délibérante,

- 9 représentants titulaires et 9 représentants suppléants des associations suivantes :
 - . Association agréée pêche et protection du milieu aquatique (AAPPMA),
 - . Association force ouvrière des consommateurs (AFOC).
 - . Association Laval cœur de commerce,
 - . INDECOSA CGT,
 - . Soliha 53,
 - . Association des paralysés de France (APF),
 - . Union départementale des associations familiales de la Mayenne (UDAF),
 - . Union fédérale des consommateurs (UFC) 53,
 - . Prévention routière,

seize membres titulaires

- du conseil municipal
- Guillaume Agostino
 - Isabelle Eymon
 - Marjorie François
 - Nadège Davoust
 - Camille Pétron
 - Noémie Coquereau
 - Kamel Ogbi
 - Antoine Caplan
 - Georges Poirier
 - Béatrice Ferron
 - Michel Neveu
 - Lucie Chauvelier
 - Gwendoline Galou
 - Samia Soutani
 - Lucile Perin
 - Vincent D'Agostino

seize membres suppléants

- du conseil municipal
- Catherine Roy
 - Rihaoui Chanfi
 - Ludivine Leduc
 - Jonathan Guilemin
 - Patrice Morin
 - Paul Le Gal-Huamé
 - Solange Bruneau
 - Sébastien Buron
 - Eric Paris
 - Geoffrey Begon
 - Bruno Flécharde
 - Bruno Bertier
 - Marie-Cécile Clavreul
 - Pierrick Guesné
 - Didier Pillon
 - James Charbonnier

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, six conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soutani, Gwendoline Galou et Henri Renié).

Le maire

Signé : Florian Bercault